



ASSOCIATION DES CLUBS CORPORATIFS DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

BALL TRAP 2023-2024

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le championnat se déroulera le :

Samedi 15 juin 2024 à partir de 09H00

(Les entraînements ne sont pas autorisés le jour du concours)

Les épreuves se dérouleront au Stand officiel de l'Arras Ball-trap affilié à la F.F.B.T. et situé sur la Départementale 55, entre Maroeuil et Neuville-St-Vaast, 62161 Maroeuil.

3 entraînements sont prévus en 2024:

vendredi 31 mai à partir de 16 heures

vendredi 7 juin à partir de 16 heures

vendredi 14 juin à partir de 16 heures

En dehors de ces entraînements, les tireurs munis de leur licence F.F.B.T ou licence journalière ont la possibilité de s'entraîner aux horaires du club :

du lundi au vendredi de 14h à 19h (fermeture hebdomadaire le mardi)

samedi et dimanche de 10h à 19h

Les inscriptions devront parvenir à l'association des clubs corporatifs au plus tard le vendredi 07 juin.

Les tireurs ne pouvant se présenter le matin du championnat pour un motif «professionnel» pourront débiter la compétition l'après-midi (à partir de 14 H 00) mais après le passage de toutes les séries du matin (présentation d'un justificatif professionnel).

Les tireurs non présents à l'appel des planches de tir seront pénalisés par des zéros pour les plateaux non tirés.

Deux classements : UN individuel et UN par équipe, récompenseront ce championnat.

Pour le classement par équipe, les 3 tireurs devront être désignés à l'avance.

Classement individuel sur 3 catégories.

Désignation des catégories en fonction du dernier classement.

- 1^{ère} série : de 76 à 100 points
- 2^{ème} série : de 51 à 75 points
- 3^{ème} série : de 0 à 50 points.

Les tireurs n'ayant jamais participé aux championnats corporatifs l'année précédente seront classés d'après les résultats des 4 séries.

Le classement se fera en 4 séries sur 100 points sans rachat.

- * 1 série Fosse DTL
- * 1 série Compak sporting
- * 1 série Fosse Universelle
- * 1 série Parcours de chasse

Les points seront annoncés par le juge après chaque plateau (1 à 0); seules les contestations émises à ce moment seront prises en considération.

Dans le cas de défectuosité de l'arme ou des munitions, seul le juge sera habilité après vérification à se prononcer sur la décision à prendre: 0 ou à remettre.

Seules les cartouches de 28 grammes d'un numéro compris entre 7 et 9 seront admises.

Le tarif d'entraînement est celui de vigueur au Stand, pour la Finale, il sera **de 36 €uros pour 100 plateaux**.

Chaque tireur devra faire son affaire personnelle de l'arme et des munitions (en vente sur place).

Chaque tireur est responsable de son arme.

Protections auditives et lunettes obligatoires.

Des cartes seront délivrées par le Trésorier de l'Arras Ball-Trap avant chaque tir.

Par décret ministériel, la licence de tir est obligatoire pour tout tireur de Ball-Trap (licence disponible sur le stand).

Il est mis en place une **Commission** qui sera seule compétente pour veiller à **l'application du règlement** et aura toute autorité pour **régler tous les litiges** pouvant survenir durant les épreuves du championnat.

PRESENTATION DE LA LICENCE DES CLUBS CORPORATIFS DE LA C.U.A OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION DES EQUIPES, AINSI QUE LE JOUR DU CHAMPIONNAT SUR LE PREMIER PAS DE TIR.

Le Responsable BALL-TRAP est invité à faire prendre connaissance du présent règlement à tous les licenciés.

Les membres de l'association des clubs corporatifs tiennent à rappeler la notion d'esprit corporatif qui doit animer chaque concurrent, afin que la compétition se déroule dans les meilleures conditions (respect des règles et convivialité).

La restauration est possible sur place.

A cette occasion, le club nous propose une formule au tarif de 20€ par personne.

L'offre n'est valable qu'avec un minimum de 30 personnes.

La formule comprend :

- un plat : Faux filet / frites
- un dessert : une glace
- un café